

Les reconversions professionnelles

Déclaration du groupe CGT-FO

La question des reconversions professionnelles a toujours été une préoccupation importante car elle constitue un enjeu pour trouver le bon équilibre entre les qualifications et les compétences disponibles et les besoins de la société pour faire fonctionner son économie et pour développer et maintenir les emplois. Nous avons déjà connu de fortes transitions qui ont nécessité d'importantes reconfigurations de la structure des métiers comme au passage de la société agricole à la société industrielle et à une société basée en grande partie sur les services. Ces transitions se sont souvent déroulées dans des contextes d'expansion de l'emploi. Avec les crises qui se succèdent et s'installent dans la durée ces dernières décennies, les demandes de reconversions professionnelles prennent une autre dimension. A cela s'ajoute la nécessité de répondre aux besoins d'adaptation aux nouveaux enjeux économiques sociaux et environnementaux, dans un contexte de plus en plus mouvant imposé par la mondialisation de l'économie. Il faut aussi intégrer les transformations liées à la généralisation du numérique qui met en avant de nouvelles compétences, qualifications et savoir-faire, crée de nouveaux métiers, transforme d'autres et entraîne la disparition de certains. Ces modifications structurelles de contexte interviennent alors que s'exprime en parallèle une demande de plus en plus forte de changement de métier en cours de carrière ; soit à cause des tensions qui minent le monde du travail et la difficulté pour beaucoup de salariés à trouver un sens à leurs métiers dans un environnement professionnel sous pression constante ; soit parce que la vie professionnelle peut aussi laisser place à la recherche d'un épanouissement dans d'autres projets de vie personnelle. Entre 2010 et 2015, 22 % des personnes en emploi ont changé de métier.

Cet avis cerne bien ces évolutions et les analyse au regard de la crise persistante de l'emploi et des différents dispositifs mis en place pour organiser ces reconversions. Le groupe FO tient d'abord à remercier les rapporteurs et l'équipe administrative pour la richesse de ce travail qui permet de voir à quel point il est difficile de trouver les bonnes réponses pour satisfaire l'ensemble des besoins en reconversion. Cette difficulté tient au fait qu'il faut à la fois anticiper les transformations à venir et préparer les reconversions nécessaires pour répondre aux besoins futurs de l'économie tout en satisfaisant les besoins actuels ; mais aussi tenir compte des projets professionnels des personnes et de sécurisation de leurs emplois. A cela s'ajoute la forte tendance à penser les dispositifs d'aide à la reconversion dans une logique de gestion des licenciements économiques (plan social ou PSE depuis la loi de 2002). Il est à noter que les personnes en accompagnement renforcé par Pôle emploi dans le cadre du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) retrouvent plus facilement le travail que le reste des licenciés économiques (67 % contre 58 % respectivement pour la cohorte 2015 selon la Dares). Pour le groupe FO, les reconversions professionnelles doivent donc être pensées en parallèle d'un renforcement

de l'accompagnement vers l'emploi. Il faut aussi privilégier les actions en amont en anticipant les transformations des métiers et en facilitant les départs en formation des personnes en emploi. Les nouvelles compétences et qualifications acquises doivent être reconnues dans l'emploi et permettre une meilleure évolution de carrière. C'est en multipliant les possibilités de formation tout au long de la vie professionnelle qu'on adapte les qualifications et les compétences aux évolutions des métiers. C'est également à travers ces formations qu'on peut favoriser une montée en qualification des salariés et réduire la place des contrats. Il faut donc agir à une échelle plus large et plus importante et pour ce faire, il faut mettre les moyens nécessaires pour la réussite d'une telle politique.

Le groupe FO soutient plusieurs des préconisations en particulier celle appelant à anticiper les transitions, mieux les comprendre et les analyser, mettre les moyens financiers et humains nécessaires pour faciliter les formations et l'acquisition de nouvelles qualifications, ouvrir les possibilités de financement et de prise en charge des reconversions à plus de salariés, renforcer les dispositifs pour les personnes les plus fragiles.

Le groupe FO insiste sur la nécessité de renforcer les protections collectives et le droit à la reconversion pour l'ensemble des actifs.

Le groupe FO a voté pour cet avis.